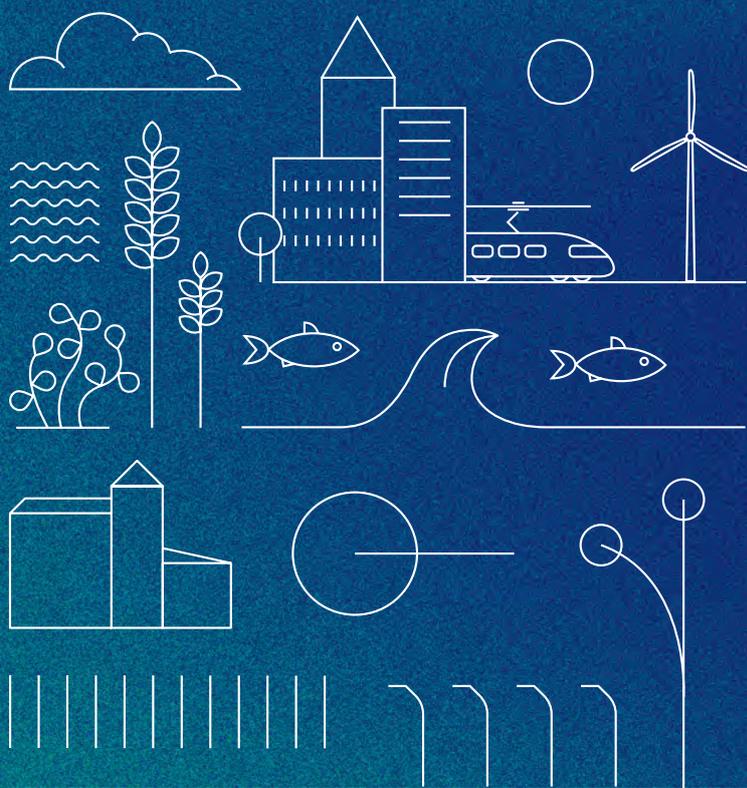


Rapport d'activité Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Bretagne



2018

SOMMAIRE

P.4 Aménager durablement
les territoires

P.10 Répondre aux besoins
des citoyens

P.15 Agir pour la transition
énergétique et le climat

P.18 Préserver les milieux, le vivant,
les ressources et améliorer
le cadre de vie

P.21 Prévenir et réduire les risques

P.25 Innover pour une mobilisation
efficace des moyens

Aménager durablement les territoires

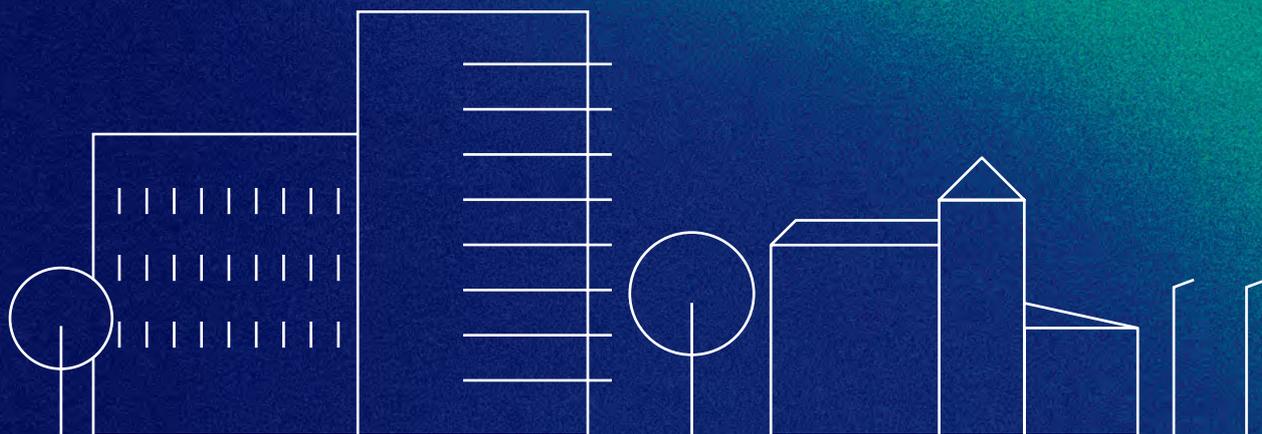
Aménagement durable et écoquartiers

Le réseau des référents écoquartiers des services de l'État animé par la DREAL a organisé en juin 2018 la **7^e rencontre du club régional ÉcoQuartiers**. Témoignages et ateliers sur la participation et l'**action citoyenne au cœur des projets d'aménagement**, sur les liens entre aménagement et transition numérique ou sur l'économie circulaire et le déploiement des écoquartiers dans les communes rurales ont rythmé cette journée.

Ces échanges ont permis de souligner l'importance de la **synergie entre les partenaires publics**, concrétisée notamment par les actions en faveur de la redynamisation des centres-bourgs et centres-villes initiées depuis 2017.

Revitalisation des centres-bourgs et centre-villes :

60 projets locaux portant sur le commerce, le logement, l'aménagement urbain, la performance énergétique ont été soutenus par l'État, la Région, la Caisse des dépôts et l'Établissement public foncier de Bretagne.



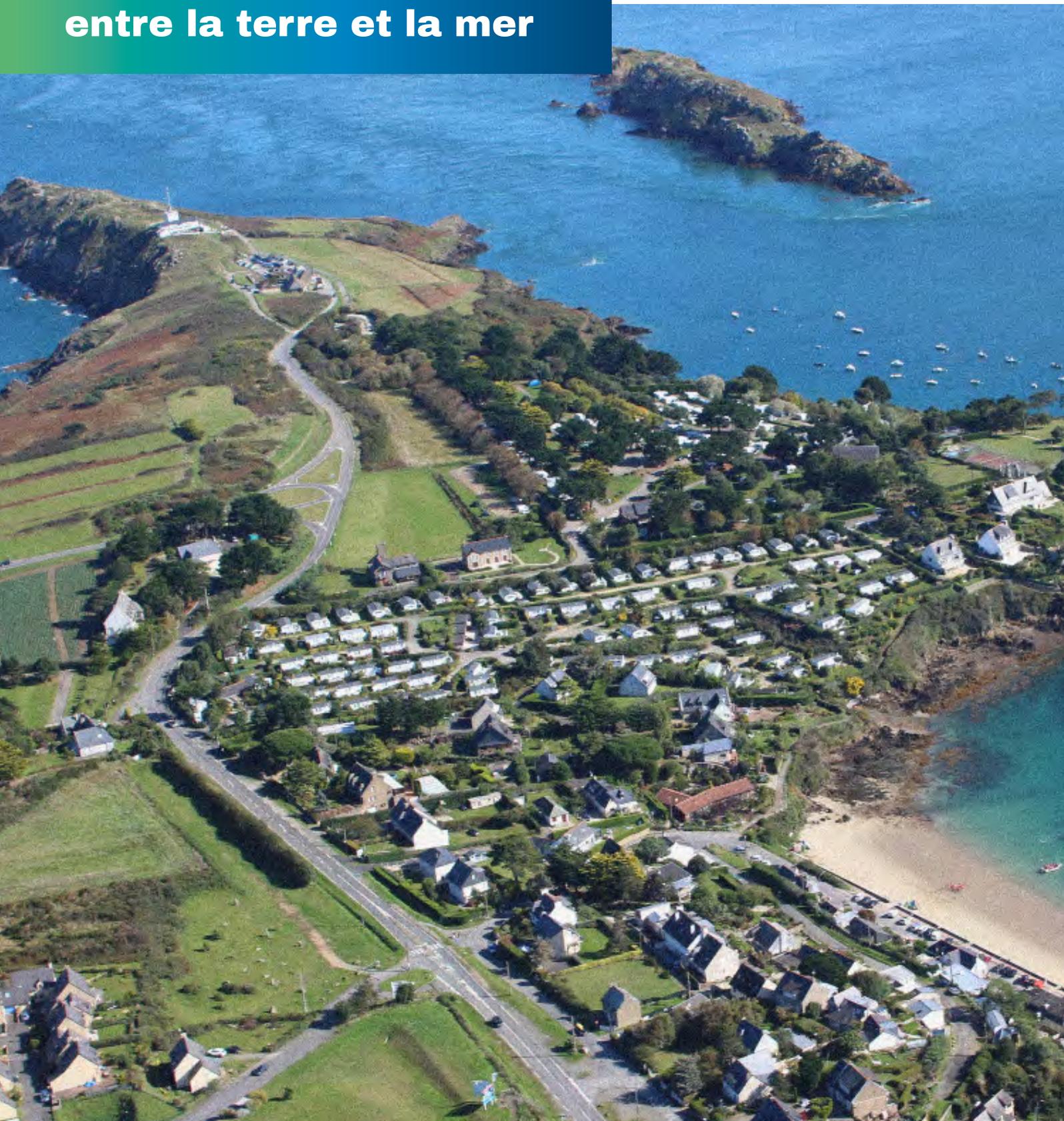


Le club régional ÉcoQuartiers accueille tout acteur de l'aménagement durable qui souhaite partager son expérience et progresser dans ses pratiques, qu'il soit porteur de projet, accompagnateur ou encore bénéficiaire. Le réseau des référents, animateur du club, propose des journées régionales d'échange, ainsi que des formations gratuites et une lettre d'information.

20

**Le nombre
d'écoquartiers
labellisés
en Bretagne en 2018**

Gestion de l'interface entre la terre et la mer





En matière de planification maritime, la DREAL a contribué aux travaux d'élaboration du **document stratégique de façade Nord Atlantique Manche Ouest** pilotés par de la DIRM-NAMO afin d'être présenté à la consultation du public en 2019. Ce document a été réalisé en lien avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, porté par la Région Bretagne, et la stratégie régionale mer et littoral.

Ces services ont également été mobilisés pour la préparation, en partenariat avec la Région Bretagne et le CEREMA, d'un appel à manifestation d'intérêt sur le thème « **le trait de côte et l'adaptation au changement climatique** » à lancer en 2019 auprès des EPCI et communes littorales de Bretagne.

Enfin, ils ont travaillé à l'actualisation des fascicules régionaux sur **la Loi littoral**, afin de sécuriser juridiquement les décisions prises par l'État et de pouvoir informer les collectivités de l'état du droit sur le sujet.

1845

Kilomètres de sentier littoral ouverts à la circulation des piétons sur le domaine public et privé en Bretagne

Mobilisation autour des Objectifs de développement durable

La Semaine européenne du développement durable 2018 a été un temps fort en Bretagne pour échanger autour **17 Objectifs de développement durable (ODD)** définis par l'ONU et que la France s'est engagée à respecter d'ici 2030. Leur objectif : relever les défis liés à la préservation des ressources naturelles, au changement climatique, à la solidarité territoriale et intergénérationnelle.

17

Objectifs de développement durable (ODD)

À cette occasion, la DREAL Bretagne a organisé, en partenariat avec l'académie de Rennes, un **événement grand public aux Champs Libres, à Rennes** qui a réuni plus de 350 participants : collectivités locales, associations, entreprises, mais également public scolaire et grand public.



Une table ronde a ouvert la journée sur le thème « **La mer, un territoire d'avenir** » rappelant la fragilité de ce réservoir du vivant mais aussi ses ressources multiples. Les ateliers thématiques ont permis de présenter des expériences innovantes et inspirantes, illustrant la mise en œuvre du développement durable sur les territoires bretons, en matière de biodiversité, de qualité de l'air, de mobilité ou d'économie circulaire.

Autre temps fort de la journée, la remise des **Trophées bretons du Développement Durable**. Coorganisés par la DREAL, la Région et l'ADEME, ils valorisent des actions locales exemplaires pour diffuser des pratiques durables sur le territoire. La clôture de ce rendez-vous autour des ODD a été assurée par son parrain, **l'écologue Gilles Boeuf**, intervenant à l'Espace des Sciences, lors d'une conférence intitulée « **Environnement : nos causes d'intranquillité** ».

Diffusion de la connaissance sur l'état de l'environnement et sur la consommation foncière



Fin 2018, l'**Observatoire de l'environnement en Bretagne** a publié la 4^e édition de ses « **Cartes et chiffres-clés** » qui dressent un **panorama complet de l'environnement en Bretagne**. Depuis sa création en 2007 par l'État et la Région, l'Observatoire fait le point, tous les 3 ans, sur l'environnement, en plus des bilans sur l'énergie, les déchets, la biodiversité, l'eau qu'il livre régulièrement.

Cette 4^e édition, diffusée à 8 000 exemplaires, offre un **socle de connaissances accessible au grand public**, auquel il propose des clefs de lecture permettant de mieux apprécier et comprendre les sujets évoqués, à l'aide de données et d'infographies.

En matière d'observation et d'information, une étape importante a été franchie également en 2018 avec la réalisation du premier visualiseur dédié au foncier dans le cadre du **dispositif régional d'observation du foncier**, copiloté par l'État et la Région.

L'artificialisation des sols en Bretagne constitue un sujet environnemental majeur. Cet outil de visualisation des données régionales permet à tous les acteurs concernés de partager **une perception objective de la situation et de son évolution et d'améliorer leurs politiques d'aménagement**.

Quelques chiffres :

L'érosion de la biodiversité s'observe à l'échelle de la Bretagne où **333 espèces sont menacées** (soit 21 % des espèces évaluées). On observe également une élévation moyenne des températures de **+ 0,2°C à + 0,3°C** par décennie entre 1959 et 2009. Le niveau de la mer au port de **Brest a quant à lui augmenté de 25 cm** depuis 1900.



Terrains de foot par jour consommés par l'artificialisation des sols en Bretagne.

Répondre aux besoins des citoyens

Aménagement du réseau routier national

Sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL, la mise à **2x2 voies de la RN 164**, axe routier central breton, se poursuit, confirmant **l'engagement déterminé de l'État et de la Région pour achever cet aménagement essentiel** pour favoriser le développement du Centre Bretagne et améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne par la route.

En 2018, des travaux importants ont été menés à **Châteauneuf-du-Faou** pour l'aménagement de la dernière section en Finistère. Les études, procédures et acquisitions foncières ont été accélérées sur le reste du tracé pour engager, d'ici fin 2020, de nouveaux chantiers sur 24 kilomètres supplémentaires.

Photo : RN 164 - Chantier de mise à 2x2 voies à Châteauneuf-du-Faou
Début 2018, la ministre des transports, *Élisabeth Borne*, est venue constater l'avancement de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 dans le Finistère



Près de **237 millions d'euros de crédits** sont inscrits dans le **Contrat de plan État-Région 2015-2020**, soit un investissement financier sans précédent, cofinancé par l'État et la Région, pour

conduire des travaux dans tous les secteurs (hormis à Mûr-de-Bretagne qui fera l'objet d'une prochaine contractualisation).



D'autres projets de mise à 2x2 voies de routes nationales ont aussi été poursuivis, avec la validation du plan de financement et du programme d'études complémentaires pour la **RN 12 au niveau de Beaucé**, la finalisation de l'étude d'impact pour la **RN176 au niveau de la Rance** et l'engagement des études de réaménagement de l'échangeur du **Liziec à Vannes**.

En Ille-et-Vilaine, une démarche stratégique de **remise à plat de l'approche des mobilités dans l'ouest rennais** a été entamée en 2018. Afin de déterminer les besoins et les solutions possibles, une concertation avec les élus et acteurs locaux a complété une vaste enquête de trafic.

40

Millions d'euros investis par an par l'État et la Région pour aménager la RN 164 à 2x2 voies entre 2019 et 2022, soit le triple des budgets obtenus sur la dernière décennie.

Amélioration des infrastructures ferroviaires

Les études poursuivies en 2018 ont pour objectif de répondre aux **besoins de mobilité du quotidien** en améliorant les lignes ferroviaires en Bretagne.

Pour la **ligne Rennes-Châteaubriant**, la convention de financement du tronçon **Rennes-Retiers** a été signée en septembre, permettant d'engager des travaux en mars 2019. Pour la ligne **Dinan-Dol**, le programme de travaux a été arrêté. Le plan de financement finalisé va permettre de lancer des travaux en 2020. Pour diffuser les gains de la grande vitesse sur tout le territoire breton et développer l'usage des transports collectifs, **l'État investit pour transformer les principales gares bretonnes en véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM)**. Le **pôle de Redon** a été inauguré en juin et la **gare de Rennes** a continué sa mue selon le planning prévu.

+19%

De trafic sur les lignes à grande vitesse desservant la Bretagne fin 2018 par rapport à juillet 2017 (mise en service de la LGV Le Mans-Rennes)

Des réflexions se sont aussi poursuivies sur **l'évolution de l'étoile ferroviaire rennaise à l'horizon 2030** pour anticiper sur les investissements nécessaires pour améliorer et augmenter l'offre ferroviaire, en intégrant la perspective d'une voie nouvelle entre Rennes et Redon.

Innovation pour les mobilités du quotidien

La **démarche France Mobilités** portée par les services de l'État vise à animer l'écosystème des acteurs de la mobilité innovante. Au niveau régional, l'objectif est de favoriser la mise en relation et le partage d'expérience entre collectivités, entreprises, start-up, services de l'État et établissements publics, associations...



Les services de l'État accompagnent ainsi la réalisation de projets innovants au sein de ces territoires peu denses, grâce à un appui technique, administratif et financier. Il s'agit aussi plus largement de capitaliser et recenser les initiatives et les contacts pour constituer des ressources utiles à l'ensemble du territoire, pour **stimuler l'essaimage de bonnes pratiques** et pour proposer au final des **solutions concrètes et opérationnelles à la population**.

En 2018, **6 premiers territoires** bretons ont été labellisés au niveau national en tant que **« Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables »** : Le Mené, De l'Oust à Brocéliande communauté, Concarneau Cornouaille agglomération, Ploumilliau, Plœrmel communauté et le syndicat départemental d'énergie du Morbihan.

417 000 €

D'aides de l'État accordés aux lauréats de l'appel à projets « territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables »

Accès au logement et amélioration de l'habitat

En matière de logement, les interventions de l'État, des collectivités territoriales, des opérateurs nationaux, des bailleurs sociaux et des différents organismes, sont coordonnées dans le cadre des instances du **Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement**, réunies 24 fois en 2018. En Bretagne, dans le cadre d'une dotation en hausse, **5 577 nouveaux logements sociaux** ont été financés par l'État en 2018, soit le meilleur niveau de financement atteint depuis 2013.

72 nouveaux logement très sociaux, à bas niveau de loyer, ont par ailleurs pu être financés par les prélèvements majorés opérées sur les communes carencées au titre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

En ce qui concerne l'**habitat privé**, un peu plus de **46 millions d'euros ont été mobilisés en Bretagne** via les aides régionales de l'**Agence nationale de l'habitat** (ANAH), gérés par la DREAL et les DDTM, pour rénover 5 649 logements dont 4 277 logements aidés au titre de la **rénovation énergétique** (programme Habiter Mieux).

5577

Nouveaux logement sociaux financés en Bretagne en 2018 et 5649 logements privés rénovés grâce aux aides de l'ANAH

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville concerne 32 quartiers en Bretagne, parmi lesquels 12 projets retenus au titre du **nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)**, dont **4 quartiers d'intérêt national et 8 d'intérêt régional**. Une animation régionale vise à faciliter la synergie des actions et financements des partenaires (État, Agence nationale de la rénovation urbaine, Caisse des dépôts, Conseil régional).

Plan « Action Cœur de Ville »

Le gouvernement a engagé un plan ambitieux, intitulé « Action Cœur de Ville », afin de **répondre aux enjeux spécifiques des villes moyennes** en matière d'habitat, de commerce, de mobilité, de patrimoine, de services au public, etc.



Un partenariat entre l'État, la région Bretagne, la Banque des territoires, Action logement et l'établissement public foncier de Bretagne vise à mobiliser les ressources financières et l'ingénierie pour permettre la réussite des projets des villes ciblées.

Ces projets ont pour objectif d'attirer des habitants, des commerces, des activités et des événements culturels dans les centres. Ces enjeux sont particulièrement présents en Bretagne où les villes petites et moyennes constituent un **pilier de la cohésion des territoires** et où la préservation du foncier agricole est une exigence.

11

Projets « Action Cœur de Ville » en Bretagne : Lannion, Saint-Brieuc, Morlaix, Quimper, Fougères, Redon, Saint-Malo, Vitré, Lorient, Pontivy et Vannes

Participation du public



En 2016, les évolutions apportées au Code de l'environnement ont augmenté le nombre de **projets, plans et programmes devant faire l'objet d'une concertation avec le public** avant les démarches d'autorisation. Le ministère de la Transition écologique et solidaire a ainsi engagé une **nouvelle dynamique dans le dialogue environnemental** en proposant l'élaboration d'une charte de la participation du public.

La DREAL Bretagne a développé, avec le soutien du Commissariat général au développement durable et en partenariat avec la DREAL Bourgogne Franche-Comté, des **ressources et outils simples et concrets à destination des services déconcentrés de l'État** permettant d'organiser des démarches participatives en accord avec les valeurs et principes de la charte, afin de favoriser le dialogue avec le public autour des projets concernés.

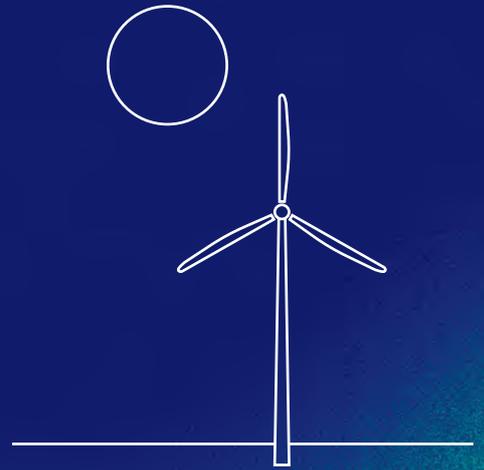
Des évolutions et principes déjà pris en compte dans les démarches participatives que la DREAL a organisé ou accompagné comme :

la concertation préalable du 6e programme d'actions régional sur les nitrates (cf. p. 18) ou l'enquête publique pour le projet de ferme éolienne flottante pilote au large de Groix et Belle-Île (cf. p. 16).

Afin de répondre au mieux aux besoins, la réflexion a été menée dans le cadre d'une **démarche de design de service**. Dans le cadre d'ateliers organisés à Rennes et à Dijon, des agents de différents services des DREAL, DDTM et préfectures ont partagé leurs retours d'expérience sur des démarches participatives déjà organisées et exprimer leurs questionnements issus de ces évolutions.

Un atelier associant en complément le CGDD, le Cerema et le Centre national de la fonction publique territoriale a permis **d'identifier les ressources à développer et de penser la structuration de la plateforme** dans laquelle elles seront intégrées, afin d'en faciliter l'appropriation par les agents.

Agir pour la transition énergétique et le climat



La transition énergétique, une réalité sur les territoires bretons

Les territoires ont un rôle essentiel à jouer dans la **lutte contre le réchauffement climatique**. Cela passe par la définition d'objectifs régionaux partagés en matière de maîtrise de l'énergie, d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la qualité de l'air et d'évolution du mix énergétique.

Différents scénarios ont ainsi été présentés et travaillés en 2018 par la Région Bretagne, l'ADEME et la DREAL, membres de la **Conférence bretonne de la transition énergétique**, pour dessiner la trajectoire énergétique et climatique de la Bretagne.

En 2018, la concertation avec les acteurs concernés a aussi permis d'aboutir sur l'élaboration du **Schéma régional biomasse**. Copiloté par l'État et la Région, il vise à développer les filières de production et de valorisation de la biomasse à usage énergétique, en respectant la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment agricoles et forestiers. Le schéma sera présenté à la consultation du public à l'été 2019.

La concertation était aussi à l'honneur lors d'un colloque intitulé « **Élus et citoyens mobilisés : faire équipe pour une transition réussie** » organisé à l'attention des collectivités de plus de 20 000 habitants qui ont l'obligation d'établir un **Plan climat air énergie territorial (PCAET)**.



En 2018, la Bretagne a enregistré le **1 000e MW d'éolien terrestre** installé et la DREAL a poursuivi son action dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route régionale pour déployer cette énergie.

En parallèle, des moyens importants sont consacrés à la **rénovation énergétique des logements**, à travers les aides financières locales et nationales de l'État, dont l'éco-prêt à taux zéro, le crédit d'impôt pour la transition énergétique ou le chèque énergie, mais aussi l'animation engagée avec les territoires via le réseau public Rénov'Habitat Bretagne.

En Bretagne, le programme « **Habiter Mieux** » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, mis en œuvre par la DREAL et les DDTM a permis en 2018 d'améliorer la performance énergétique de près de 4 277 logements en Bretagne et 75 % de la surface des EPCI est couverte par une Opération programmée d'amélioration de l'habitat ou un Programme d'intérêt général communautaire, ce qui permet de **mobiliser et mutualiser les aides publiques pour la rénovation des logements.**

4277

Logements rénovés

1000

MW Eolien terrestre

65%

De la population bretonne est couverte par le réseau des plateformes de rénovation énergétique locales, qui accompagnent les particuliers dans la réalisation de travaux dans leur logement.

Iles bretonnes :

cap sur l'autonomie énergétique en 2030

L'association des Iles du Ponant et ses partenaires ont présenté le 7 septembre 2018 à Ouessant, le bilan et les perspectives des programmes « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » et « Boucle énergétique locale ».

Déploiement des énergies marines renouvelables



En juin 2018, lors de son déplacement en Bretagne, le président de la République a annoncé un **accord sur les tarifs de rachats de l'électricité pour les six premiers projets de parcs éoliens en mer.** Sur cette base, le préfet des Côtes-d'Armor a de nouveau approuvé par arrêté la convention d'utilisation du domaine public maritime pour le projet éolien offshore de la baie de Saint-Brieuc, qui avait été annulée en avril 2018.

Le projet de **ferme éolienne flottante pilote au large de Groix et Belle-Île**, destiné à évaluer les performances et les impacts de cette technologie, a connu à l'été 2018 une étape importante de concertation à travers une enquête publique.

24 MW

La puissance du projet expérimental sur l'éolien flottant en Bretagne sud. Il permettrait d'alimenter l'équivalent de 20 000 foyers à l'horizon 2022.

Le projet expérimental d'éoliennes flottantes, au large de Groix et Belle-Île, a fait l'objet d'une consultation du public en 2018. Copyright : DR - Éolif et RTE Ouest

Lutte contre la pollution atmosphérique : entrée en vigueur du dispositif Crit'Air

La qualité de l'air est un enjeu de santé publique majeur pris en compte par les pouvoirs publics et identifié par la population. Une surveillance quotidienne de la qualité de l'air est assurée par l'association agréée **Air Breizh** au moyen d'un réseau de mesures déployé sur **tout le territoire breton**.

Chaque année, la Bretagne fait l'objet d'épisodes de pollution aux particules fines, au dioxyde d'azote, ou à l'ozone, polluants dont les effets sur la santé sont avérés. La DREAL élabore, en relation avec les acteurs locaux, les dispositifs et actions permettant de faire face à ces situations.

En Ille-et-Vilaine, l'État et Rennes Métropole agissent ensemble dans le cadre du **Plan de protection de l'atmosphère de Rennes** pour une meilleure qualité de l'air.

Dans le cadre du dispositif départemental de gestion des pics de pollution, une **mesure de « circulation différenciée »** est entrée en vigueur le **1^{er} octobre 2018** sur le territoire de Rennes Métropole intra-rocade pour lutter plus efficacement contre la pollution émise par les transports et les déplacements urbains.

Lors d'un épisode de pollution, le Préfet peut désormais déclencher cette mesure, basée sur la **vignette Crit'Air**, obligatoire pour tout type de véhicule souhaitant circuler dans la zone concernée par le dispositif en cas de pic de pollution. **Les véhicules les plus polluants ne sont alors plus autorisés à circuler**, jusqu'à la fin de l'épisode de pollution. Cette disposition s'accompagne de **facilités pour accéder aux transports en commun** mises en œuvre par Rennes Métropole.



600 000

Véhicules sont concernés par le dispositif de circulation différencié et la vignette Crit'Air en Ille-et-Vilaine.

Préserver les milieux, le vivant, les ressources et améliorer le cadre de vie



Amélioration de la qualité de l'eau : de bons résultats et des efforts à poursuivre

L'élaboration du 6^e programme d'actions régional sur les nitrates a donné lieu à une année de travaux associant toutes les parties prenantes. Cette révision a aussi fait l'objet d'une concertation préalable ouverte à tous les citoyens en Bretagne. Après une consultation publique finale sur le projet définitif, **le « PAR 6 » est en vigueur le 1er septembre 2018, pour la période 2018-2022.**

Le PAR 6 se veut **équilibré, durable et adapté aux enjeux régionaux**. Il intègre le bilan du PAR 5, les résultats d'études scientifiques et techniques, l'expérience des services de l'État intervenant en contrôle dans les exploitations agricoles, les échanges avec les représentants de la profession agricole et les associations de protection de l'environnement et vise à **mettre en œuvre des mesures efficaces et contrôlables, pour continuer à diminuer la teneur en nitrate dans l'eau, sans générer de démarche administrative excessive.**

Le PAR constitue le volet réglementaire de la lutte contre la pollution par les nitrates mais cet enjeu est aussi traité via d'autres dispositifs complémentaires, comme les mesures contractuelles intégrées au **2^e Plan algues vertes** doté de 55 millions d'euros (pour accompagner les transitions agricoles en conjuguant viabilité des exploitations et performance environnementale) ou les mesures agro-environnementales.

100 %

Des surfaces agricoles bretonnes sont toujours classées en « zone vulnérable » sur le paramètre nitrates selon les seuils prévus par la « Directive Nitrates » européenne.



Biodiversité et paysages : préserver et valoriser le patrimoine breton

Copilotée par l'État et la Région, la **Conférence bretonne de la biodiversité** installée début 2018, est un lieu **d'information, d'échange et de consultation sur la biodiversité singulière et riche de la Bretagne.**

La DREAL contribue à la préfiguration de la **future agence bretonne de la biodiversité.** En décembre, près de 160 personnes (collectivités, associations, scientifiques...) se sont réunies pour définir les missions de cette nouvelle agence, qui sera un outil opérationnel, **créé pour et avec les territoires et les acteurs bretons, au service de la préservation et de la restauration de la biodiversité en Bretagne.**

Les services de l'État, avec leurs partenaires, continuent par ailleurs à apporter un **appui aux initiatives locales**, telles que les atlas de la biodiversité communale / intercommunale, les projets de trames verte et bleue (guides méthodologiques, outils d'aide à la décision et à la sensibilisation des citoyens, animation de retours d'expériences), tout en continuant d'investir le **développement de la connaissance** : constitution de bases de données naturalistes, définition d'indicateurs régionaux, réalisation d'une cartographie régionale des grands types de végétation...

Les échanges entre l'État et les acteurs des territoires portent aussi sur la **valorisation de certains paysages d'exception** : baie du Mont Saint-Michel, caps d'Erquy-Fréhel, lac de Guerlédan, site d'Erdeven-Plouharnel, cap Sizun... En décembre, le syndicat mixte du **site « Dunes sauvage de Gâvres à Quiberon » a obtenu le label « Grand site de France ».**

Pour valoriser la diversité et la qualité des paysages bretons, ainsi que la richesse des initiatives des territoires et des professionnels en Bretagne, le thème de la **journée régionale** organisée par la DREAL le 8 novembre 2018 à Paimpont portait sur **« Paysages en action, les territoires en parlent ».** Elle a réuni une centaine d'acteurs : collectivités, services de l'État, associations, professionnels, universitaires et étudiants.



Le paysage littoral des dunes sauvages de Gâvres à Quiberon a été labellisé « Grand site de France » fin 2018

Économie verte : un levier pour préserver nos ressources

En 2018, la DREAL Bretagne a poursuivi son engagement dans la promotion d'une économie verte. Une économie avec de faibles émissions de CO2, une gestion durable des ressources et socialement inclusive.

Un an après son installation, **la Conférence bretonne des ressources** s'est réunie le vendredi 19 janvier à Dinan. Co-présidée par l'État, l'ADEME et la région Bretagne, cet **outil de concertation rassemble toutes les entreprises, associations et collectivités** qui œuvrent dans le traitement des déchets, le déploiement de l'économie circulaire et l'usage des éco-matériaux sur le territoire. A l'ordre du jour : **mettre fin à l'enfouissement de déchets et à l'importation de matières premières.**

Cet évènement a été l'occasion pour la DREAL de communiquer sur l'élaboration de **la Feuille de route nationale de l'économie circulaire** et de faire le lien avec les actions engagées en Bretagne.

La feuille de route pour l'économie circulaire, parue en avril 2018, décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter »

543 750

Emplois produisent des biens et services «favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles»

à un **modèle circulaire qui intègre l'ensemble du cycle de vie des produits**, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.



Annoncée dans le plan climat et présentée lors des Assises des déchets, cette feuille de route doit **répondre à deux objectifs** clairs à atteindre d'ici 2025 : **diminuer de moitié la mise en décharge et recycler 100% du plastique.**

Enfin, la DREAL Bretagne et ses partenaires, l'ADEME, la DIRECCTE, la région Bretagne, l'Académie de Rennes, le GREF Bretagne, Pôle Emploi et l'Exploratoire, ont mobilisé les entreprises, les acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation lors d'un **colloque sur des métiers de la Transition écologique et énergétique**, qui s'est déroulé le 29 novembre 2018 à la Maison des Associations, à Rennes.

447 200

Emplois en France ont des activités produisant des biens et services «ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles»

Prévenir et réduire les risques

Poursuite de la structuration de la compétence GeMAPI sur les territoires

Les EPCI-FP (établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre) auxquels la loi a attribué au 1^{er} janvier 2018 la compétence GeMAPI (**gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**) ont poursuivi en 2018 leurs démarches en vue de structurer leur organisation.

Les services de l'État, DDTM et DREAL, les ont accompagnés au travers des instances et outils voués à **améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques** ainsi que la **prévention du risque d'inondation ou de submersion marine**, comme les PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations)

Lannion Trégor Communauté et les deux collectivités du Finistère Sud «Communauté de communes du pays bigouden sud» et «Communauté de communes du pays fouesnantais» constituent deux exemples de collectivités pour lesquelles les services déconcentrés de l'État ont fortement contribué à la définition des futurs systèmes d'endiguement.



Plan régional santé environnement



L'Etat, l'Agence régionale de santé et la région Bretagne portent collectivement le Plan régional santé environnement 2017- 2021 (PRSE3). Celui-ci s'articule autour de **8 objectifs stratégiques qui placent les territoires et les Bretons au coeur du dispositif et affichent des thèmes majeurs que sont l'air, l'eau et les nouveaux défis émergents** pour lesquels des réponses seront nécessaires dans les années à venir.

Des groupes de travail associant des participants d'horizons distincts se sont réunis à plusieurs reprises en 2018 pour assurer le suivi de **plus d'une centaine d'actions**, recensées au sein de la feuille de route 2018, et la définition d'axes de travail prioritaires pour l'année 2019.

La DREAL est fortement impliquée dans ces travaux et plus particulièrement dans la coordination de la communication autour du plan et des actions qu'il soutient.

Un label a été créé afin de mieux identifier et soutenir les projets contribuant à promouvoir un environnement favorable à la santé des bretonnes et des bretons. A ce stade, **plus d'une cinquantaine d'actions ont été reconnues « action santé-environnement du PRSE3 Bretagne »**.

8

**Objectifs stratégiques
déclinés en 24 actions cadre.**

Prévention des risques : protéger les populations et les biens

En matière de risques naturels, **l'Ille-et-Vilaine a été touchée par de fortes inondations en juin 2018** : en 8 jours, il est tombé l'équivalent de 2 mois de précipitations et 12 stations hydrométriques ont dépassé leur niveau de crue historique.

Au niveau régional : le service de prévision des crues et les équipes hydrométrie de la DREAL, ont été mobilisés pour produire les bulletins de « vigilance crues » et réaliser les mesures de hauteur d'eau dans les cours d'eau.

En ce qui concerne les risques technologiques, la modification du plan de prévention autour des établissements Antargaz et Total conduite par la DREAL sur la commune de Vern-sur-Seiche en Ille-et-Vilaine a nécessité de **négoier le financement de mesures de réduction du risque**. Les discussions ont associé l'exploitant, l'État et les collectivités locales : commune, métropole, Département et Région. Les services de l'État ont aussi préparé la consultation publique sur cette modification organisée au printemps 2019.

Les Secteurs d'information sur les sols recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie la réalisation d'études et sa prise en compte dans les projets d'aménagement ou de construction. Ce **nouvel outil d'information du public** développé par la DREAL pourra aussi aider les collectivités à anticiper la gestion durable de chaque site en fonction de son usage futur.

En Bretagne, toutes les communes concernées ont été consultées en 2018 sur le recensement établi par les services de l'État. A l'issue de la consultation du public poursuivie en 2019, des arrêtés préfectoraux seront annexés aux documents d'urbanisme et accessibles sur le portail www.georisques.gouv.fr.

Dans le cadre de la **surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement**, les inspecteurs de l'environnement de la DREAL ont conduit au-delà du programme pluriannuel de contrôle des inspections sur plusieurs thèmes particuliers, dont la **surveillance des poussières dans l'environnement autour des carrières ou la conformité d'exploitation des produits chimiques**.

Des contrôles ont été menés sur **l'admission des déchets en centre d'enfouissement**, sur la **gestion des biodéchets dans la restauration rapide** et sur la **prévention de fuite de fluides frigorigènes fluorés dans les supermarchés**.

GÉ  **RISQUES**
Mieux connaître les risques sur le territoire



Respect des règles de sécurité et de concurrence dans le transport routier



En juin 2018, **une importante opération de contrôle routier interministérielle a été menée en direction des poids lourds et des véhicules utilitaires légers.**

Cette opération a été l'occasion de rappeler **l'importance de maintenir une pression de contrôle sur le secteur du transport routier** pour limiter la concurrence déloyale qui frappe les entreprises françaises, améliorer la sécurité routière et garantir l'application progressive des normes visant à réduire la pollution atmosphérique.

Face à des infractions croissantes à la réglementation sur le travail illégal, sur le cabotage irrégulier ou illégal et sur le non-respect de la réglementation sociale européenne, **l'État est d'autant plus efficace qu'il parvient à agréger ses compétences pour contrôler simultanément le respect de différentes réglementations.**

Les comités départementaux de lutte anti-fraude jouent ce rôle de coordination et une **opération exceptionnelle mobilisant tous les corps de contrôle a donc été conduite sur une aire de repos de l'A84 en Ille-et-Vilaine.** Elle a rassemblé aux côtés des contrôleurs des transports terrestres de la DREAL, des inspecteurs du travail de la DIRECCTE, des agents de l'URSSAF, de la DDCSPP (transport des animaux) et de la gendarmerie.

Des crises inédites par leur durée :

En 2018, la DREAL Bretagne a été mobilisée autour de deux crises inédites par leur durée : le mouvement social à la SNCF qui a eu un fort impact en zone Ouest sur le fret ferroviaire et le mouvement social des « gilets jaunes » qui a eu d'importants impacts sur la circulation routière et la logistique pétrolière.

3 372

Entreprises sont inscrites au registre des entreprises de transport par route en Bretagne (marchandises, voyageurs, commissionnaires)

Innover pour une mobilisation efficace des moyens

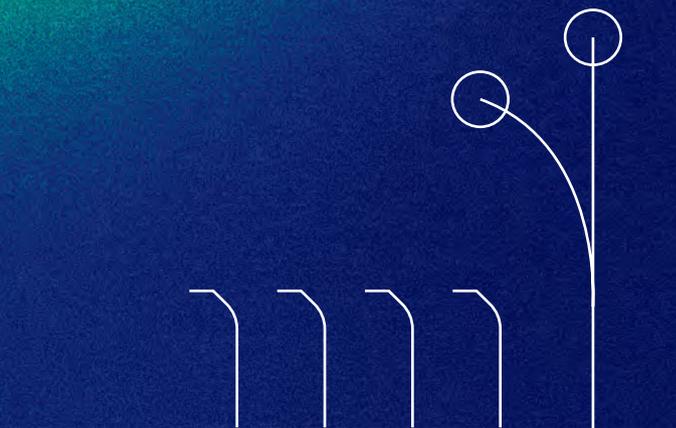


Innovation publique numérique

Vendredi 23 novembre, en clôture de **la semaine de l'innovation publique**, Thomas Cazenave, délégué interministériel à la transformation publique, était en visite au TiLab, le laboratoire régional d'innovation publique porté par l'État et la région Bretagne. A cette occasion la DREAL Bretagne a présenté deux projets innovants :

- **Les ateliers PRSE** : démarche initiée dans le cadre du Plan régional santé environnement avec l'ARS et la région Bretagne. L'objectif : **faciliter le partage et l'appropriation des données santé environnement par les collectivités territoriales**. Le TiLab accompagne les services pour associer les producteurs de données et les utilisateurs. Le but est d'essayer de **co-construire des solutions innovantes**, centrées sur les besoins des usagers, au plus proche des besoins des territoires.

- **Le MobLab : laboratoire de prospective et d'innovation autour de la mobilité**, enjeu majeur pour le développement durable des territoires et l'accessibilité aux services. Il s'agit d'une communauté d'acteurs bretons réunis pour échanger, expérimenter et favoriser l'innovation au service des usagers



SILab

La transformation numérique, ce n'est plus seulement une affaire d'informatique. Dans cette perspective, la DREAL a associé les agents qui contribuent quotidiennement à la création, la mise en place et à la maintenance des services numériques, afin qu'ils travaillent ensemble sur des objectifs en associant leurs compétences.

Le SILab assure une cohérence complète entre plusieurs stratégies : sécurité, ouverture des données, continuité de service, participation des agents, transformation numérique.

Il intègre le Pôle support intégré pour les infrastructures informatiques et l'assistance, le Secrétariat général pour la sécurité des systèmes d'information et l'allocation des moyens, le pilote des systèmes d'information pour la conception et l'architectures de services, la division connaissance prospective, la qualité, la communication et la transformation.

Parmi ses réalisations en 2018 : TamT'améliore, une plateforme collaborative d'échange en ligne pour améliorer le service rendu par la DREAL Bretagne et la vie au travail des agents.

Le déploiement national de **la plateforme A Dock, service numérique à destination des professionnels du secteur du transport de marchandises**, s'est poursuivi en 2018. Initié et porté par la DREAL Bretagne, ce service est développé et opéré par la Direction générale des infrastructures des transports et de la mer (DGITM), avec l'appui de la Fabrique numérique du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que l'incubateur de services numériques beta.gouv.fr de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC).

Stimuler l'intelligence collective



Dans l'objectif d'impulser une réflexion sur le travail collaboratif, de renforcer les bases de leur collaboration et d'expérimenter de nouvelles formes de travail permettant de stimuler l'intelligence collective, les personnes représentant les directions des 4 DDTM, de la DRAAF et de la DREAL Bretagne ont accepté de se livrer à l'expérience proposée par le CVRH de Nantes en partenariat avec le CNAM de Nantes, dénommée «**#2038, bienvenue dans le futur...**». Un des objectifs était aussi d'évaluer dans quelles

conditions et dans quel contexte cette démarche «**décalante**» pouvait être utilisée par les services du Ministère, pour favoriser des échanges plus productifs et plus innovants. Cette expérience a permis, dans un premier temps, de susciter une nouvelle forme d'échange entre les représentants des 4 DDTM, de la DRAAF et de la DREAL Bretagne et d'en renforcer le collectif. Elle a ensuite été appliquée pour identifier des pistes d'amélioration dans le fonctionnement de cette instance de gouvernance et des échanges entre ses membres.

Séminaire des encadrants



Trois ans après le séminaire de 2015 qui a notamment permis de mettre en place un **socle de repères managériaux** et un **cursus de formation adapté aux besoins des encadrants**, un **nouveau séminaire des encadrants** de la DREAL s'est déroulé en novembre 2018.

Face aux évolutions importantes **les encadrants sont des acteurs essentiels de la transformation**. Qu'elle porte sur la nature des politiques publiques ou sur la façon dont la DREAL exerce ses missions (moins de production d'équipements, plus de service) cette transformation est permanente.

Ce séminaire a permis d'appréhender la nature et la portée de ces évolutions et de renforcer la capacité de chaque encadrant à y contribuer et à communiquer auprès de ses équipes. En conclusion, il a été relevé que «*le changement doit désormais être appréhendé comme une donnée d'entrée, un mouvement permanent et non comme un simple événement. Là où il s'agissait de prévoir et planifier, il s'agit désormais d'être en mouvement, d'améliorer, d'innover et d'ajuster.*»

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
(DREAL) Bretagne**

Conception-rédaction : Mission communication,
qualité et appui au pilotage
création graphique et mise en page : Minuit Studio
Édition : Décembre 2019

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr